

AFP, 12 septembre 2018

Affaire Benalla: le débat s'enflamme pour la reprise des travaux du Sénat

Paris, 12 sept. 2018 (AFP) -

La commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire Benalla reprend ses travaux sur les chapeaux de roue mercredi, après une journée d'éclats de voix qui lui a permis d'obtenir l'audition à venir de l'ex-chargé de mission d'Emmanuel Macron.

En attendant ce rendez-vous prévu a priori pour le 19 septembre, la commission, qui tente de déterminer quel était exactement le rôle et l'étendue des fonctions d'Alexandre Benalla à l'Élysée, doit auditionner le chef de cabinet du président et le commandant militaire de l'Élysée.

M. Benalla, mis en examen pour des violences contre un manifestant le 1er mai à Paris, a annoncé mardi soir qu'il était "contraint" de se rendre devant la commission sénatoriale, pour éviter des "poursuites judiciaires", dans un communiqué transmis à l'AFP.

Un refus de se présenter est punissable de deux ans d'emprisonnement et 7.500 euros d'amende.

"Je suis dans la transparence la plus totale. Je n'ai rien à cacher", a-t-il assuré à l'AFP. Mais, avertit-il, dans son communiqué, "je ne pourrai répondre à aucune question concernant les faits dont la justice est saisie".

Et "je ne pourrai pas non plus répondre aux questions dont la réponse supposerait de violer le secret de la défense ou le secret professionnel auxquels je suis lié".

Il avait fait savoir dans la journée qu'il n'entendait pas être auditionné par cette commission en raison de la "séparation des pouvoirs". Une fin de non recevoir qui avait déclenché la colère de la commission.

D'abord, Alexandre Benalla sera bien convoqué "prochainement", a annoncé à l'AFP Philippe Bas, président de la commission d'enquête du Sénat. "Il est très probable que ce sera le 19", a de son côté précisé sur CNews Jean-Pierre Sueur (PS), corapporteur de la commission.

Ensuite, "il n'appartient pas aux personnes convoquées pour être auditionnées de décider de se présenter ou non à cette convocation", a tonné M. Bas. "Je peux le faire chercher par huissier", a-t-il menacé sur Public Sénat.

La garde des Sceaux elle-même est intervenue dans le débat, relevant qu'"il ne peut pas y avoir d'interférences" entre une commission d'enquête et une information judiciaire. "C'est la raison pour laquelle Alexandre Benalla n'a pas encore répondu à la commission d'enquête du Sénat", a déclaré Nicole Belloubet à Tours, s'attirant une réponse cinglante de M. Bas.

"J'ignorais que [Mme Belloubet] était le conseil juridique de monsieur Benalla", a-t-il ironisé.

Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a lui aussi invoqué "le B.A.B.A de la séparation des pouvoirs", s'attaquant au président de la commission. "M. Bas fait sa campagne politique personnelle depuis des semaines sur le sujet", a-t-il accusé sur RTL.

- "Rôle exact" -

Mercredi, la commission attend du chef de cabinet du président, François-Xavier Lauch, qu'il l'éclaire "sur le rôle exact de M. Benalla" à l'Élysée.

Il était "l'employeur le plus direct" d'Alexandre Benalla, qui occupait le poste d'"adjoint au chef de cabinet", son rôle étant de coordonner "des services qui concourent aux déplacements officiels du président de la République". Elle cherche à déterminer si M. Benalla n'a pas en fait rempli une fonction de protection personnelle du chef de l'État, ce qui "apparaît vraisemblable", alors que cette tâche sensible incombe à des unités d'élite de la police et de la gendarmerie.

Les sénateurs entendront également le général Eric Bio-Farina, commandant militaire de l'Élysée, qui a déjà été auditionné en juillet par la défunte commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

M. Benalla était "une sorte de facilitateur de la sécurité", selon le commandant militaire, sans en être "en charge". "Il ne pouvait pas intervenir dans les processus de sécurité", avait-il martelé.

Troisième et dernière audition au programme mercredi, celle de Maxence Creusar, commissaire de police à la direction de l'ordre public et de la circulation de la préfecture de police de Paris.